

[retour glossaire](#)

## SPPPI Groupe Risques majeurs

### Extrait du Compte rendu de la réunion plénière du 16 juin 2006 du SPPPI Estuaire de l'Adour

#### Le groupe Risques Majeurs (RM)

Madame Duhart n'a pu se libérer ce matin et m'a donc chargé de présenter le groupe risques majeurs.

La présidence du groupe Risques Majeurs a été assurée par Monsieur Jacqué puis par Madame Duhart, adjointe à l'environnement dans cette ville. Le secrétariat est assuré par Monsieur Botella, consultant en environnement.

Les 22 réunions qui se sont déroulées ont permis :

- De visiter les entreprises ; Certaines nous ont reçu deux à trois fois en dehors de Reno. Nous avons apprécié cet effort d'ouverture, effort renouvelé lors des journées du patrimoine à un public plus large.

- De débattre des problèmes de sûreté et, ou de sécurité et d'exposer le projet de fermeture du port et sa télésurveillance. La fréquentation du port par des populations atypiques aux pratiques singulières, malvenues voire malveillantes est de notoriété publique, mais déconcerte. Il est difficile de gérer les escales prolongées du Razna et du Taganrog, le stationnement des gens du voyage, la ballade des promeneurs, des cyclistes, la présence des pêcheurs, en particulier à Maisica, le dynamisme des fêtards au dépôt du soufre ou la fougue des fans de glisse sur la dune du Lazaret aux abords un temps des tas de sable souillés du Captain Tannis.

Il est difficile de gérer la découverte d'un stockage clandestin de 3\*15, (7000 tonnes), le tir de feux d'artifices de proximité plus ou moins signalés ou l'explosion bien réelle d'un wagon de méthanol en août 2004 pendant les fêtes de Bayonne, etc...

- D'exposer les perspectives de déroctage et de dragage du port. Le déroctage devait être à l'explosif mais on a expérimenté une nouvelle drague le d'Artagnan qui a permis une sorte de curetage chirurgical.

Si les conditions de navigation sur l'Adour s'avèrent difficiles, au niveau de la zone d'évitage (on se souvient de ce bateau qui a heurté le tablier du pont Grenet), mais aussi au niveau de l'embouchure (konstantinos, Chassiron), que dire des conditions de navigation sur les berges ?

- D'exploiter les comptes rendus d'exercices POI comme le cas d'un camion citerne sortant de Raffinerie du Midi et percutant une voiture ou le cas d'une explosion du Four à l'aciérie de L'atlantique.

D'exploiter les comptes rendus de l'exercice transport des matières dangereuses par fer organisé par la ville de Bayonne mais aussi les incidents et accidents comme un feu dans le parc à ferraille de ADA.. Cela nous a permis de dégager les progrès à faire en matière de coordination police-gendarmerie et en matière de communication envers les administrations et la population. Cela nous a aussi permis d'appuyer dans une enquête publique, la demande de contournement de la zone portuaire de la réalisation de la route dite des dunes.

- D'évoquer après le nouveau stockage de bitume, le projet d'extension de LBC et celui de l'installation de Dérivados Forestales. Les débats ont alors porté sur les effets dominos, les produits entreposés, le trafic, l'information, la formation des personnels, le chevauchement de la réglementation ICPE et de sécurité portuaire.

- De participer à l'élaboration du plan portuaire de sécurité avec analyse des différents scénarios, mise en évidence de renforcer les moyens anti-incendie sur l'eau (Baléa) et adapter les moyens terrestres

- D'identifier les pollutions ; les reconnaître ; discuter avec les associations et essayer d'apaiser les tensions de voisinage., à propos du bruit lors du chargement et déchargement de la ferraille et de l'arc électrique, à propos des odeurs lors du décapotage ou des odeurs des traverses de chemin de fer traitées à la créosote ou des mousses et émulsifiants utilisés lors de certains exercices ou enfin des fumées et poussières.

Les résultats ne sont pas encore bons de ce coté là si je considère les pétitions des habitants et courriers reçus récemment.

On a écouté avec attention les résultats de l'étude sur les rejets de Ada, et on apprécie la volonté de Monsieur Arberas de vouloir communiquer ces informations au public.

- De réfléchir au devenir du SPPPI, proposer les représentations des collègues au CLIC, proposer et suggérer de nouvelles organisations

En conclusion, le groupe risques majeurs ne manque pas de sujets de discussion, que ce soit le transport des matières dangereuses, les exercices de sécurité à organiser à destination de la population, l'installation de nouvelles entreprises ou leurs agrandissements.

Autant de sujets que le groupe GRM souhaite aborder dans les années à venir avec, je cite, un soutien plus tangible de l'administration.

#### Investigation zipadour

#### Action zipadour

le 30 janvier 2007

à Mme la Présidente du groupe risques majeurs du SPPPI

à Mme la Présidente du CLIC

Maire adjointe à l'environnement de Boucau

Mairie

64340 Boucau

Madame la Présidente,

Un de nos représentants, Gérard Claverie, a participé en mai 2006 à la réunion du groupe risques majeurs du SPPPI, un autre, Jean Yves Deyris, a participé à la réunion du bureau du CLIC en décembre 2006.

Nous n'avons reçu aucun compte rendu de ces deux réunions.

Nous sommes étonnés et nous nous inquiétons de cette situation. Vous comprendrez que nous ne sommes donc pas en mesure d'informer objectivement l'ensemble des associations de notre collectif sans disposer des données officielles résultant de ces deux réunions.

Je vous serais donc reconnaissant, madame la Présidente, de bien vouloir nous adresser ces comptes-rendus.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes cordiales salutations.  
Victor Pachon

Le groupe Risques Majeurs (RM)



## Compte rendu de la réunion plénière du 16 juin 2006 du SPPPI Estuaire de l'Adour

SPPPI Estuaire de l'Adour - Secrétariat assuré par la DIRE Aquitaine 1 Service Régional de l'Environnement Industriel  
42, rue du Général de Larminat - BP 55 - 33035 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 56 00 04 54 - Fax : 05 56 00 04 31 - [www.aquitaine.drire.gouv.fr](http://www.aquitaine.drire.gouv.fr)

Le SPPPI estuaire de l'Adour a été officiellement installé le 30 septembre 1998 par un arrêté inter départemental de Messieurs les préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ; cet arrêté fixait les missions du SPPPI, sa composition, sa couverture géographique et son organisation.

Ainsi, sur l'estuaire de l'Adour, à cheval sur deux départements et quatre communes, Anglet, Bayonne, Tarnos, Boucau, le SPPPI devait aborder par l'information et la concertation, l'environnement industrialo-portuaire ou l'intégration du port dans la ville. Le SPPPI est composé des 4 collèges : ÉTAT ; COLLECTIVITÉS ; INDUSTRIELS ; ASSOCIATIONS de défense de l'environnement et du cadre de vie ;

Il est le neuvième SPPPI en France ; il n'a pas de local, ni de personnel permanent.

Les statuts prévoyaient que le secrétariat soit assuré par la DIRE Aquitaine ainsi que la trésorerie.

Pour lancer son travail et structurer son action, le SPPPI a fait réaliser par le cabinet Francom un état des lieux du site en procédant à un sondage d'opinion auprès de 521 habitants de la zone concernée et par des faces à faces auprès de 13 personnalités appartenant au SPPPI.

L'analyse des données a révélé les mêmes thèmes prioritaires à savoir :

La qualité de l'air (fumées, bruits, odeurs, poussières), la qualité des eaux, les risques technologiques.

Les résultats ont été présentés en assemblée générale à Tarnos et ont été à l'origine de la création des 3 groupes de travail : risques, eau, et communication.

### Investigation zipadour

#### ARRETE INTERDEPARTEMENTAL 30 novembre 2006

#### portant désignations du président et des membres du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'estuaire de l'Adour (SPPPI)

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques  
Chevalier de la Légion d'honneur

Le préfet des Landes  
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code général des collectivités territoriales Vu le code de

l'environnement,

Vu la circulaire du 10 juillet 1992 du ministre de l'environnement relative notamment à la création des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles de l'estuaire de l'Adour

Vu l'arrêté interdépartemental du 30 septembre 1998 portant création du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'estuaire de l'Adour ;

#### ARRETEMENT

**Article 1<sup>er</sup>.** Est désignée, en qualité de président du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'estuaire de l'Adour :

- Mme Valérie DEQUEKER

Le président peut choisir et désigner, parmi les membres des trois collèges des élus, des associations, usagers et personnalités qualifiées, des industriels, un vice-président

**Le vice-président cesse ses fonctions à la fin du mandat du président, ou par démission.**

#### Réunion plénière SPPPI Juin 2006

#### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU SPPPI

M. le sous-préfet confirme que l'État dispose de crédits de fonctionnement (secrétariat, logistique) pour un montant d'environ 10.000 € TTC /an au bénéfice du CLIC.

Dans ce cadre l'idée, déjà évoquée, d'une personne chargée employée à temps partiel pourrait se concrétiser dans la perspective d'un fonctionnement mutualisé avec le CLIC.

Il indique également qu'est envisagée la modification de l'arrêté préfectoral du 30/06/1998 qui confie la présidence au sous-préfet. L'idée est de confier la responsabilité du dispositif à un membre du SPPPI.

Certains intervenants soulignent la neutralité de l'État, d'autres préconisent d'attendre le transfert du Port pour permettre au Conseil régional de se positionner.

L'État ne retient pas cette proposition dans la mesure où la décentralisation du Port est sans lien avec le fonctionnement des différentes structures et dispositifs existants (dont le SPPPI). En outre et surtout, l'esprit général de ces dispositifs (il en est ainsi notamment du CLIC, mais aussi du SPPPI) est de faire en sorte que les membres du SPPPI s'approprient pleinement la structure et la fassent vivre. C'est un gage de meilleure efficacité du dispositif, notamment pour sortir d'une gestion purement administrative et pour aller vers une approche plus dynamique.

Aussi, et pour tenir compte des interrogations de certains membres, il sera veillé, dans la refonte de l'arrêté du 30 juin 1998, à fixer une présidence tournante et à durée déterminée (3 ans comme le CLIC). Cette nouvelle organisation présente un intérêt supplémentaire à savoir un mode de fonctionnement harmonisé entre le SPPPI et le CLIC, qui disposeront de règles de fonctionnement interne quasi-identiques.

Dans ce cadre, un appel à candidature est lancé pour recueillir une candidature à la présidence du SPPPI. Cet appel à candidature sera formalisé par un courrier qui sera prochainement adressé aux membres.

Dans le même courrier, il sera également demandé aux membres s' ils souhaitent apporter des contributions (sous toute forme possible) au fonctionnement du SPPPI.

Le sous-préfet rappelle qu'il revient bien aux membres, par leur implication dans le fonctionnement du SPPPI et les contributions qu' ils pourraient apporter, de donner à cette structure la dimension qui leur paraîtra la plus adaptée.

## Action zipadour